

La parole a été ensuite donnée aux divers rapporteurs des concours dont les prix doivent être décernés dans la séance publique.

M. Allégret avait d'abord à entretenir l'Académie des propositions faites par la commission des prix du prince Lebrun. Il s'agit d'un concours qui offre un intérêt tout spécial pour l'industrie lyonnaise, puisque les récompenses sont destinées aux inventeurs de perfectionnements dans quelques-unes de ses branches si diverses. L'histoire de ces prix décernés par l'Académie pourrait même être considérée comme un chapitre intéressant de l'histoire des progrès de l'industrie locale, puisque le premier lauréat des prix fondés par le prince Lebrun a été, en 1805, le célèbre Jacquard.

Cependant M. Allégret constate que le nombre des candidats aux prix du prince Lebrun tend, pour le moment du moins, plutôt à diminuer qu'à s'accroître. Les expositions fréquentes donnent aux inventeurs les moyens de faire connaître et apprécier leurs découvertes industrielles beaucoup plus vite qu'autrefois, et la publicité de ces exhibitions dépasse évidemment celle des concours de l'Académie. Cependant quatre candidats ont encore concouru cette année, et la commission pense qu'il y a lieu de décerner deux médailles : la première à M. J.-A. Veillet, de Bourg-Argental (Loire), pour ses améliorations du tissage de la soie dans les métiers mécaniques ; la seconde à M. Reuchsel, musicien bien connu de l'Académie par ses travaux qui lui ont déjà valu l'honneur d'être plusieurs fois lauréat dans ses concours. Cet artiste vient d'imaginer un appareil ingénieux, destiné à rendre service aux organistes ses confrères qui pourront désormais s'exercer, d'une manière commode, à l'étude des partitions les plus complexes de la musique d'orgue. Il leur suffit d'adopter à un simple piano ordinaire un petit meuble mécanique, qui, par un jeu de claviers analogues à ceux de l'orgue, permettra à l'organiste de jouer, dans un local aussi restreint que possible, de la sûreté de son jeu et des effets qu'il veut produire.

L'Académie adopte les conclusions de la commission.

M. Danguin présente le rapport sur le concours pour le prix Louis Dupasquier. C'est à la gravure que revient cette année la récompense qui perpétuera dans le monde artistique lyonnais la mémoire de notre éminent confrère. M. Danguin apprécie d'abord